

Décision du tribunal, vendredi

On saura donc vendredi prochain si le tribunal de commerce de Toulouse prononce ou non une mesure de redressement judiciaire chez Job-Parilux à Toulouse.

Cette mesure a été demandée par le parquet de Toulouse — lui-même alerté par différents interlocuteurs — qui a saisi la juridiction consulaire du dossier Job.

« Démarche classique en pareille situation. C'était le devoir du parquet que d'agir ainsi », précise le procureur Francis Fréchède qui a également demandé à la section des affaires financières du parquet de diligenter une enquête.

Côté juridique, le dossier de la société Job se trouve donc désormais sur le bureau de Pierre Fournié président de la juridiction consulaire.

« Le tribunal se réunira vendredi prochain 29 et entendra toutes les parties : dirigeants, personnel et Parquet. Au vu des informations dont il disposera, celui-ci dira s'il y a lieu ou non de prononcer une mesure de redressement judiciaire » explique Pierre Fournié.

Si cette mesure était prise, un administrateur serait désigné, et le tribunal serait amené à intervenir dans l'entreprise pour prendre les mesures qui s'imposent pour son redressement.

G. T.

LA DEPECHE DU MIDI

Job : Jean-Claude Paix, député, écrit aux ministres

Après avoir rencontré les délégations syndicales du CE de l'entreprise Job Parilux, Jean-Claude Paix, député de la Haute-Garonne, a adressé ce courrier aux ministres concernés (Travail, Jacques Barrot ; Industrie, Yves Galland ; secrétaire d'Etat pour l'emploi, Anne-Marie Couder) et est également entré en relation sur ce dossier avec Alain Bidou, préfet de la Haute-Garonne :

« C'est avec beaucoup d'inquiétude que je viens porter à votre connaissance le dossier de l'entreprise toulousaine Job Parilux.

Il s'agit d'une société de trois cents personnes pouvant produire jusqu'à 30.000 t de papier par an, spécialisée dans la fabrication haut de gamme. Après avoir été rachetée, d'abord par Bolloré-Technologie, puis par Gecco (société écran qui nous laisse finalement sans réel interlocuteur), les difficultés du marché et les pertes de l'entreprise laissent entrevoir la venue d'un cinquième actionnaire successif depuis dix ans, le groupe allemand Scheufelen. Job Parilux ne conservant, dans ce cas de figure, que la fabrication

avec seulement la moitié du personnel. Il est à l'évidence, très prévisible, que l'unité de Toulouse disparaîsse complètement dès que Scheufelen aura maîtrisé la marque et la clientèle, la fabrication étant alors assurée à partir des usines allemandes.

Il en résultera la mise au chômage de trois cents personnes, la faillite financière de trois cents familles, soit une catastrophe tant individuelle que régionale.

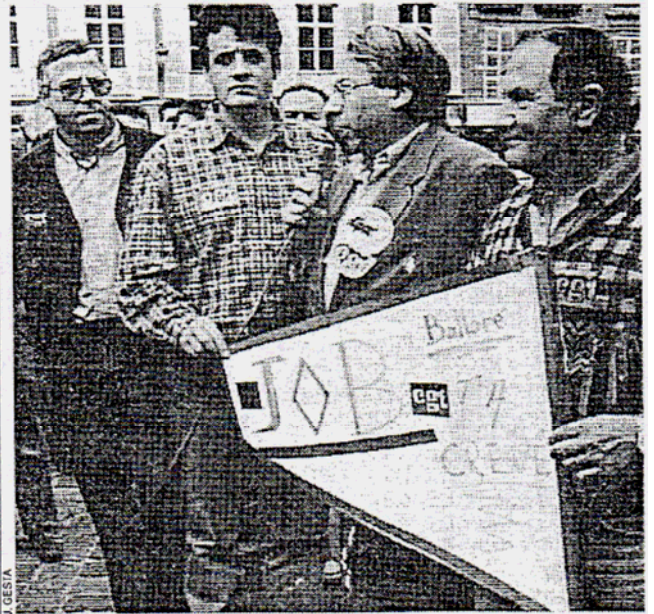
Quand au même moment se réunit la COREF, sous la présidence du commissaire interministériel pour l'Emploi, du préfet de région et du président du conseil régional dont l'objectif est de servir de courroie de transmission vers les départements de la politique gouvernementale en matière de lutte contre le chômage, il est urgent de s'occuper de Job Parilux, non plus uniquement sous l'angle financier mais aussi et surtout au regard de l'emploi.

Comptant sur votre appui, je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des mesures que vous seriez amené à prendre.

Jean-Claude PAIX.

Les salariés de JOB manifestent à Toulouse

Trois cents salariés de la papeterie, anciennement JOB rachetée depuis 1986 par le groupe Bolloré, ont manifesté hier matin dans les rues de Toulouse, à l'appel de la CGT et de la CFDT. Ils entendaient ainsi s'opposer aux menaces de réduction d'activité et d'emplois de l'entreprise après la vente de cette papeterie à l'allemand Scheufelen. Une délégation a été reçue par le préfet. Lors de la réunion tripartite, obtenue à la demande de la FILPAC-CGT et qui doit se tenir ce matin, les syndicats souhaitent qu'elle « débouche sur un accord d'un projet financier et industriel, assurant l'avenir et le développement de JOB Parilux ».



L'HUMANITE

Papier ■ Job Parilux en redressement judiciaire

L'usine toulousaine de papier, Job Parilux, a été mise le 29 septembre dernier en redressement judiciaire. Selon notre confrère Libération, le tribunal de commerce a également prononcé le « dessaisissement » de Gecco France, qui contrôlait les installations. Possédée à parts égales par les français Bolloré Technologies et le néerlandais KNP, l'usine avait été cédée en mars dernier à Gecco. Cette société de capitaux, détenue par le saoudien Youssef Malka, s'était

engagée à faire tourner l'entreprise pendant au moins douze mois, grâce à quoi Gecco avait été préférée à un autre repreneur, l'allemand Scheufelen, seulement intéressé par le réseau commercial de Job Parilux.

Mais selon Libération, qui cite des sources syndicales, Gecco n'aurait en fait agité qu'en « fauconnerie » de l'allemand Scheufelen, lui rétrocédant la commercialisation de Job Parilux tout en préparant la fermeture du site industriel.

LES ECHOS